

LES FONDS SOCIAUX

Un accompagnement financier personnalisé pour la scolarité de vos enfants

Le fonds social attribue des **aides financières exceptionnelles et individualisées** destinées à faire face aux situations difficiles que peuvent rencontrer les collégiens, les lycéens et leurs familles. L'octroi de ces aides permet de pourvoir aux dépenses relatives aux frais de scolarité et contribue à assurer une **scolarité sereine et sans rupture**.

⚠ Important : Au préalable, il est impératif que les dispositifs de droit commun (bourse, allocation de rentrée scolaire) soient sollicités. Votre demande sera examinée en commission au regard de votre situation et des fonds disponibles.

EXEMPLES D'AIDES PROPOSÉES



Restauration scolaire



Fournitures scolaires



Transport scolaire



Vêtue & Équipement

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

DOCUMENTS ORIGINAUX

- ☐ Attestation de paiement et de quotient familial de la CAF (*datant de moins de 2 mois*)
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☐ Facture pro-forma (*transport scolaire, matériel pédagogique, dispositif médical...*)

PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES

- ☐ Avis d'imposition N-1 (avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025)
- ☐ Justificatifs des revenus : bulletin de salaire ou de pension, avis de paiement France Travail...
- ☐ Justificatifs des charges : quittance de loyer, factures récentes (eau, électricité, téléphone), tableau d'amortissement des crédits...
- ☐ Notification de bourse
- ☐ Ordonnance de jugement (*divorce, placement...*)
- ☐ Tout document justifiant le caractère exceptionnel de vos difficultés

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Le dossier complet est à retirer et à retourner auprès du :

Service Social de l'Établissement

Bureau de l'Assistante Sociale : **Madame VALSIN Marie-Odile**